



Syndicat de l'enseignement du
Grand-Portage (CSQ)

20/03/2023

Politique du Fonds Lorraine

Adopté par le comité des finances le 20 mars 2023
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU GRAND-PORTAGE

1. Objectif

Permettre à des élèves dans le besoin de se procurer des articles vestimentaires, alimentaires ou scolaires nécessaires à leur bien-être ou bien pour des sorties éducatives.

2. Administration

2.1. Le financement du Fonds Lorraine se fait à partir des ristournes annuelles reçues par le SEGP, soit 500 \$.

2.2. Les sommes non utilisées sont reportées d'une année à l'autre. Le solde ne pourra dépasser 5 000 \$ excluant la somme versée pour l'année en cours.

2.3. Le conseil de direction (CD) a le mandat d'approuver ou de rejeter les demandes qui sont présentées.

3. Utilisation

3.1. Les sommes reçues devront servir uniquement et strictement au financement des demandes qui répondront à l'objectif de l'article 1.

3.2. Le nombre de demandes acceptées est fixé en fonction des sommes reçues.

3.3. Toute demande écrite devra être acheminée à la présidence du SEGP (CSQ) par le formulaire prévu à cette fin.

3.4. Nonobstant ce qui précède, le SEGP (CSQ) ne s'engage pas à accepter quelque demande que ce soit.

4. Admissibilité

4.1. Critères et conditions à respecter.

4.1.1. Être un élève du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ou du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

4.1.2. Toute demande doit être formulée par une personne déléguée de l'établissement, membre du SEGP (CSQ).

4.1.3. Toute demande doit être adressée au SEGP (CSQ) sur le formulaire prévu à cet effet.

4.1.4. L'obtention de l'accord des parents est préférable avant de faire une demande d'aide.

4.1.5. Le SEGP (CSQ) enverra un courriel autorisant l'achat à la personne déléguée de l'établissement qui a fait une demande.

4.1.6. La personne déléguée de l'établissement qui fait la demande doit faire parvenir au SEGP (CSQ) toutes les pièces justificatives nécessaires au dossier.

5. Restrictions

5.1. Le montant accordé sera évalué selon les besoins exprimés et selon le solde du Fonds.

5.2. Toute facture due au Centre de services scolaire pour des frais d'inscription ou du matériel scolaire ne sera pas comptabilisée dans les demandes d'aide.

6. Confidentialité

Toute personne déléguée qui fait une demande d'aide s'engage à respecter la **confidentialité** du dossier.

7. Délai

Une demande peut être faite en tout temps, selon la disponibilité monétaire du Fonds.

Date : _____

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

Édifice Monique-Fitz-Back
321 rue Fraserville
Rivière-du-Loup QC G5R 5M7

À l'attention de la présidence du SEGP (CSQ)

Objet : Demande Fonds Lorraine

Madame, Monsieur,

Conformément à la politique d'utilisation du Fonds Lorraine, la présente se veut une demande d'aide financière.

Avec cet argent, j'aimerais procurer le ou les items suivants :

- ✓ _____
- ✓ _____
- ✓ _____
- ✓ _____

À une élève ou un élève fréquentant l'école _____.

J'ai effectué les vérifications nécessaires. Il s'agit d'une famille dans le besoin et j'ai informé les parents (que l'élève soit au préscolaire, au primaire ou au secondaire).

Nom de la déléguée ou du délégué

Nom de l'école